

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

N° TVA:

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 21237762 DU 1/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN							
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND							
660532.01	ENTREVOUS EMX M1 16-600/1200	5	U	12,40	62,00	A	
627326.01	EAU CRISTALINE 1,5L (6)	1	U	1,73	1,73	B	
601264.02	GANT TRAVAUX LEGERS LOT 12 T10 OBRA	1	U	17,15	17,15	A	
166514.01	ENTRETOISE COFRA VIT 20 ACIER PLIEE	25	U	1,40	35,00	A	
BON N° 21237767 DU 1/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN							
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND							
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	1	U	8,09	8,09	A	
	dont Eco-Contribution				(0,20)		
665165.01	DISQUE TRONC.ACIER KSMK 125/3	1	U	1,52	1,52	A	
104712.01	VIS TTPC 25 -BTE 1000 GYPSO	1	U	8,33	8,33	A	
	dont Eco-Contribution				(0,03)		
BON N° 21237770 DU 2/09/25 LIVRE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN							
V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM							
210406.01	BLOC BETON LINTEAU EMB.500/200/200	60	U	2,50	150,00	A	
	dont Eco-Contribution				(1,20)		
138756.01	PALETTE OBRA	1	U	23,00	23,00	A	
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

N° TVA:

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
619160.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE -GD 0.25	4	GD	14,78	59,12	A	
	dont Eco-Contribution				(0,40)		
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	10	U	8,09	80,90	A	
	dont Eco-Contribution				(2,00)		
BON N° 21237791 DU 4/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES							
Signé par SYLVAIN							
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	10	U	8,09	80,90	A	
	dont Eco-Contribution				(2,00)		
BON N° 21237793 DU 4/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES							
Signé par SYLVAIN							
743013.01	ENTR.MODULO EMX M1-600/1200	1	U	10,48	10,48	A	
	dont Eco-Contribution				(0,02)		
BON N° 21237806 DU 8/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES							
Signé par SYLVAIN							
665165.01	DISQUE TRONC.ACIER KSMK 125/3	2	U	1,52	3,04	A	
BON N° 21237809 DU 8/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES							
Signé par SYLVAIN							
619160.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE -GD 0.25	4	GD	14,78	59,12	A	
	dont Eco-Contribution				(0,40)		
BON N° 21237820 DU 10/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES							
Signé par SYLVAIN							
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	10	U	8,09	80,90	A	
	dont Eco-Contribution				(2,00)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

1035 00

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60 dont Eco-Contribution	124	U		0,76	94,24 (1,24)	A	
138756.01	PALETTE OBRA	2	U		23,00	46,00	A	
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40 dont Eco-Contribution	420	U		0,76	319,20 (4,20)	A	
138756.01	PALETTE OBRA	6	U		23,00	138,00	A	
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		79,00	79,00	A	
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00	A	
BON N° 21237782 DU 3/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
151.01	CHAINAGE SISM(3) 10/10-4D10 E15 dont Eco-Contribution	6	ML		5,03	30,18 (0,02)	A	
156.01	FER TOR HLE D10 BARRE 6ML B500B dont Eco-Contribution	48	ML		0,74	35,52 (0,08)	A	
197266.04	LITEAU SAPIN CL2J 27/ 38- 5,00 dont Eco-Contribution	10	ML		0,49	4,90 (0,20)	A	PQT12
BON N° 21237785 DU 3/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
V/REF: CHANTIER 41297 RAMOND								
151.01	CHAINAGE SISM(3) 10/10-4D10 E15 dont Eco-Contribution	6	ML		5,03	30,18 (0,02)	A	
BON N° 21237790 DU 4/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
619160.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE -GD 0.25 dont Eco-Contribution	4	GD		14,78	59,12	A	(0,40)
BON N° 76436008 DU 10/09/25 DIRECT AG. BOUZIES V/REF: BL 44818/819 BP20111 CHT 41297 RAMOND								
70055.01	BPS NF XC1 C25/30 D20 S4R M11 dont Eco-Contribution	12,50	M3		116,15	1.451,88	A	(21,00)
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	2	U		11,00	22,00	A	
219561.01	MISE A DISPOSITION PUMI	1	U		270,00	270,00	A	
286969.01	PART.FRAIS ENVIRONNEMENT BPE FABRIQ	12,50	M3		4,75	59,38	A	
219562.01	PARTICIPATION M3 POMPE PUMI	12,50	M3		17,00	212,50	A	
384928.01	TRANSPORT PUMI ZONE 2	1	U		114,00	114,00	A	
762257.01	FORFAIT AMORCAGE POMPE	1	U		15,00	15,00	A	
384933.01	TRANSPORT TOUPIE 8X4 ZONE 2	1	U		163,00	163,00	A	
798005.01	RETOUR BETON	1	M3		0,00		A	
BON N° 19740795 DU 11/09/25 ENLEVE AG. LALBENQUE Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 21107 DIVERS								
105886.01	ASPIRATEUR SEBICAPE 25/25 dont Eco-Contribution	1	U		50,32	50,32	A	(0,13)
BON N° 21237824 DU 11/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 21107 DIVERS								
711575.01	BATTERIE IM90I/PPN50I 6VDC 013227	1	U		50,50	50,50	A	
317534.01	PACK PTES D34 D2,8/70 ANNELEE(2200) dont Eco-Contribution	1	U		38,19	38,19	A	(0,20)
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

N° TVA:

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 21237828 DU 11/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM							
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60 dont Eco-Contribution	70	U	0,76	53,20	A	(0,70)
138756.01	PALETTE OBRA	1	U	23,00	23,00	A	
62761.01	PLATEAU MACON 50/250- 4,00	16	ML	6,58	105,28	A	
BON N° 21237829 DU 11/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN							
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40 dont Eco-Contribution	40	U	0,76	30,40	A	(0,40)
138756.01	PALETTE OBRA	1	U	23,00	23,00	A	
BON N° 21237856 DU 16/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM							
680141.01	SABLE-GRAV. ALL. 0/12R. LAVE -GD 0.25 dont Eco-Contribution	2	GD	15,86	31,72	A	(0,22)
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG dont Eco-Contribution	5	U	8,09	40,45	A	(1,00)
151.01	CHAINAGE SISM(3) 10/10-4D10 E15 dont Eco-Contribution	12	ML	5,03	60,36	A	(0,04)
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60 dont Eco-Contribution	10	U	0,76	7,60	A	(0,10)
150321.01	BRIQUE MAXI LINTEAU 20/20/280 dont Eco-Contribution	1	U	76,11	76,11	A	(0,05)
BON N° 21237857 DU 17/09/25 LIVRE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 5

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
153139.12	POUTRE S/SOL 20/20-5.10M KP1	5,10	ML		63,19	322,27	A	
168142.01	BRIQUE CALIBRIC ANG.UNIV.20/31,4/50	65	U		4,94	321,10	A	
	dont Eco-Contribution					(1,30)		
718616.01	PALETTE RECYCLABLE TERREAL 1	2	U		22,00	44,00	A	
606509.01	BRIQUE CALIBRIC ONE V2 20/31,4/50	350	U		3,15	1.102,50	A	
	dont Eco-Contribution					(3,50)		
718616.01	PALETTE RECYCLABLE TERREAL 1	7	U		22,00	154,00	A	
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		79,00	79,00	A	
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00	A	
BON N° 21237872 DU 18/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES								
Signé par SYLVAIN								
199524.01	LIANT A MACONNER LM+ -SAC 30KG	6	U		10,20	61,20	A	
	dont Eco-Contribution					(0,90)		
BON N° 21237880 DU 19/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES								
Signé par SYLVAIN								
V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM								
151.01	CHAINAGE SISM(3) 10/10-4D10 E15	24	ML		5,03	120,72	A	
	dont Eco-Contribution					(0,08)		
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60	12	U		0,76	9,12	A	
	dont Eco-Contribution					(0,12)		
BON N° 21237881 DU 19/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES								
Signé par SYLVAIN								
V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM								
156.01	FER TOR HLE D10 BARRE 6ML B500B	12	ML		0,74	8,88	A	
	dont Eco-Contribution					(0,02)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

1038 00

Page 6

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 21237883 DU 19/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM							
151.01	CHAINAGE SISM(3) 10/10-4D10 E15	12	ML	5,03	60,36	A	
	dont Eco-Contribution				(0,04)		
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40	20	U	0,76	15,20	A	
	dont Eco-Contribution				(0,20)		
254849.01	PILE ALCAL.VARTA LR06 HIGH ENER.(4)	1	U	2,59	2,59	A	
BON N° 21237898 DU 23/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 21107 DIVERS							
705294.01	PISTOLET POUR MOUSSE EXPANSIVE	1	U	21,88	21,88	A	
627326.01	EAU CRISTALINE 1,5L (6)	1	U	1,73	1,73	B	
BON N° 21237910 DU 24/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM							
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	2	U	8,09	16,18	A	
	dont Eco-Contribution				(0,40)		
BON N° 21237913 DU 24/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM							
619160.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE -GD 0.25	2	GD	14,78	29,56	A	
	dont Eco-Contribution				(0,20)		
142.01	EPINGLE CHAINAGE 4/10-2D10 E40	30	ML	1,85	55,50	A	
	dont Eco-Contribution				(0,05)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 7

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 21237923 DU 25/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM								
210406.01	BLOC BETON LINTEAU EMB.500/200/200	8	U		2,50	20,00	A	
	dont Eco-Contribution					(0,16)		
828993.01	BURIN BECHE SDS MAX 300/ 80MM	1	U		32,47	32,47	A	
BON N° 21237929 DU 26/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
196892.01	CRAYON MACON OVALE 300MM 021011	2	U		1,29	2,58	A	
276706.01	CRAYON ORLOW 1174 TRIANG.4MM 240MM	2	U		1,82	3,64	A	
BON N° 21237933 DU 29/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
680141.01	SABLE-GRAV.ALL.0/12R.LAVE -GD 0.25	4	GD		15,86	63,44	A	
	dont Eco-Contribution					(0,44)		
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	10	U		8,09	80,90	A	
	dont Eco-Contribution					(2,00)		
BON N° 21237948 DU 30/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM								
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	10	U		8,09	80,90	A	
	dont Eco-Contribution					(2,00)		
BON N° 21237949 DU 30/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN								
627326.01	EAU CRISTALINE 1,5L (6)	1	U		1,73	1,73	B	
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 8

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 GENEVIERES

N° TVA:

FACTURE n° 09576401 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 21237957 DU 30/09/25 ENLEVE AG. BOUZIES								
Signé par SYLVAIN								
V/REF: CHANTIER 59623 BRUGIDOU TOM								
680141.01	SABLE-GRAV.ALL.0/12R.LAVE -GD 0.25	4	GD		15,86	63,44	A	
	dont Eco-Contribution					(0,44)		
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	10	U		8,09	80,90	A	
	dont Eco-Contribution					(2,00)		
	FRAIS FIXES					5,00	A	
	Total Eco-Contribution					(52,10)		
T Taux Base H-T TVA								
A	20,00	7293,11	1458,62					
B	5,50	5,19	0,29					

Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.
Carte N°2921001430253 Sylvain DUBOIS

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
7.298,30	1.458,91	8.757,21	31/10/25	L.C.R.	17807 00805 95421894046 75

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 9

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.